

Communiqué de presse

MODIFICATION DE LA STATUAIRE DE L'HÉMICYCLE SÉNATORIAL

1er avril 2014

Hélène LIPIETZ, sénatrice de Seine-et-Marne, se félicite de la décision prise par le Sénat, suite à ses suggestions, de changer la statuaire monumentale de l'hémicycle du Sénat.

Dans le cadre des travaux de rénovation effectués durant la pause électorale, trois des huit statues d'hommes qui ont pensé l'action publique durant les temps anté-républicains ont été remplacées par des statues de femmes qui ont, tout autant, œuvré pour que la France soit une Nation toujours plus libre, plus égalitaire et plus fraternelle, à défaut d'être plus paritaire.

C'est dans le strict respect de l'article premier de notre Constitution qui indique que **« la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »** que ce changement a été effectué.

La parité dans les urnes devrait d'ailleurs s'inscrire dans le paysage électoral français avec autant de bonheur que ces nouvelles statues dans le cul de four de l'hémicycle de 1841.

Hélène LIPIETZ se réjouit que 37,50 % des statues représentent ainsi des femmes (alors que 22 % des sénateurs sont des sénatrices), que 12,5 % soient issues d'une minorité visible (contre 3% dans l'hémicycle).

Enfin, elle est fière, en tant que sénatrice Seine-et-Marnaise, qu'il soit rendu hommage à cette grande dame du Gâtinais français qu'est Christine de Pisan.



Le choix a été présidé par la nécessité de ne pas bouleverser la représentation des siècles passés.

1- Jean-Etienne-Marie PORTALIS (1746-1807) co-auteur du code civil où les femmes sont sous la tutelle de leur mari ou père, par ailleurs panthéonisé, a cédé la place à :

Mulâtresse SOLITUDE (1772-1802),

conçue d'un viol de sa mère esclave par un marin lors de sa déportation en Guadeloupe. Elle fut citoyenne le temps que la France napoléonienne reniât la libération révolutionnaire des esclaves. Luttant les armes à la main pour que l'enfant qu'elle portait naquît libre, elle fut pendue le lendemain de son accouchement, son enfant s'ajoutant ainsi aux biens d'un propriétaire d'esclaves (sa vie fut romancée par André SCHWARZ BART dans *La Mulâtresse Solitude*).

Elle dominera pour toujours le fauteuil de Victor SCHOELCHER qui fit voter l'abolition définitive de l'esclavage le 27 avril 1848.

2-Michel de L'HOSPITAL (1507-1573) fut un grand partisan de la tolérance en matière religieuse et réformateur des finances publiques de la France. A l'époque la dette représentait 58 fois les recettes. Il bénéficie, à Paris, d'un Boulevard à son nom. Il est remplacé par :

Olympe DE GOUGES (1748-1793)

guillotinée pour avoir « créé des sociétés de femmes, abandonné les soins de son ménage et voulu politiquer ».

Outre la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, elle est l'auteure de nombreux écrits, préconisant l'instauration du divorce, la suppression du mariage religieux, la création d'un contrat civil signé entre concubins, la reconnaissance des enfants issus de liaisons nées d'une « inclination particulière », la libre recherche de la paternité et la reconnaissance d'enfants nés hors mariage, l'institution d'une protection maternelle et infantile et la création de maternités. Elle recommandait enfin la création d'ateliers nationaux pour les chômeurs et de foyers pour mendiants.

Elle écrivit « *La femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit avoir également celui de monter à la Tribune* » ce qui fut ainsi obtenu 150 ans plus tard.

3- Henri-François D'AGUESSEAU (1668-1751): parlementaire puis ministre, philosophe, il a conçu un système de philosophie politique qui allie rationalisme cartésien, égalitarisme, morale janséniste et gallicanisme, ce qui est remarquable. Il œuvra pour une simplification et une uniformisation des lois qui n'ont toujours pas abouti.

Il est remplacé par :

Christine de PISAN (1364-1430)

première femme connue à vivre de sa plume, « de femelle devins masle ». Outre un livre de stratégie militaire, elle mena le combat pour la réputation des femmes, compromises par les écrivains misogynes qui les accablent de critiques imméritées. Dans « la cité des dames », elle attribue l'inégalité intellectuelle entre hommes et femmes non à la nature, mais à l'éducation et aux représentations d'elles-mêmes fournies aux femmes par le discours dominant.

Son poème, « moi Christine qui ai pleuré » trouvera ainsi écho dans les débats du Sénat, chambre des territoires :

*“Qui vit donc chose advenir
Plus hors de toute atteinte,
Laquelle à noter et de laquelle se souvenir
Est bon en toute région
C'est à savoir que France, de qui discours,
On faisait qu'à terre était renversée,
Soit par divine mission,
Du mal en si grand bien changée”*

<http://helene.lipietz.net/553>

Photo ©senat/S.Benromdhane, aménagements Perline NOISETTE

notices biographiques inspirées de Wikipédia, du site “reines et héroïnes d'Afrique”